

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 124 (1979)
Heft: 11

Artikel: En tentant de faire comprendre notre système militaire à des étrangers
Autor: Borel, Denis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344254>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En tentant de faire comprendre notre système militaire à des étrangers

par le divisionnaire Denis Borel

Le vieux soldat qui écrit ces lignes a eu maintes fois l'occasion d'assister et de participer à l'initiation à notre système militaire de personnalités étrangères. Il sait aussi que tous les Suisses rencontrant des étrangers dans notre pays ou dans des campings de bord de mer sont souvent l'objet, dès qu'on les voit, de questions relatives à notre armée. Ils auront constaté combien il est difficile de se faire comprendre même pour des Romands s'adressant à d'autres francophones, car chacun part de prémisses différentes et, dans ses questions comme dans ses réponses, se sert d'un vocabulaire souvent propre à induire involontairement l'interlocuteur en erreur.

Quand, encore novice dans l'art d'expliquer notre armée à des étrangers et arrivé au terme d'un exposé que j'imaginai clair, je dus écouter la question d'un colonel de carrière français «Pratiquez-vous, en Suisse, l'instruction des réservistes?», il me fut pénible d'encaisser cette preuve manifeste d'échec pédagogique. Je me promis donc de revoir ma méthode!

Avec les années et les occasions renouvelées d'exposer notre système militaire à des visiteurs francophones, germanophones et anglophones, par l'intermédiaire d'interprètes, à des Scandinaves, des Slaves, des Balkaniques, des Asiatiques, je crois avoir peu à peu réussi à rendre clair notre système plutôt compliqué. Les expériences les plus fructueuses me parurent être la visite, en 1966, du chef d'état-major des armées françaises et, en 1972, celle d'une mission roumaine. A ces deux occasions, on me confia les visiteurs pendant plusieurs jours (agrémentés des visites habituelles) et il fut possible d'avancer à petits pas dans la connaissance de nos institutions, d'adapter chaque nouvelle séance d'information aux questions posées antérieurement, bref de «taper plusieurs fois sur le même clou» dès que mes «élèves» paraissaient ne plus pouvoir suivre. Ce système a toutefois aussi des inconvénients: le notable étranger est confié à un Suisse de rang moyen et n'a pas la possibilité d'entendre une série de chefs de grade élevé pour se faire une idée du niveau intellectuel et humain de notre Haut-Commandement.

Mais voilà : quand plusieurs fortes personnalités font des exposés successifs, il est fort malaisé d'éviter des lacunes, des divergences qui passent pour des contradictions et ébranlent l'auditeur. Même quand les orateurs se communiquent mutuellement leurs textes, les confusions proviennent de la manière dont les uns et les autres répondent aux questions. C'est dans ces occasions-là que l'officier désigné comme aide de camp de l'hôte étranger et qui lui tient compagnie pendant tout son séjour pourrait être utile... mais souvent il n'assiste pas aux exposés pour s'assurer par des prises de contact téléphoniques que le prochain acte de la visite «jouera», ce qui est certes aussi important.

Rien n'est donc jamais parfait, mais il est utile de connaître les inconvénients des solutions que l'on a choisies pour tenter de les atténuer.

Je me hasarde à faire part, ci-après, de quelques enseignements recueillis, dans l'idée qu'ils pourraient être de quelque utilité au lecteur, mais sans tenter de me faire passer pour un expert : aucune information ne m'a jamais réussi comme je l'aurais souhaité.

Disons d'emblée que les «élèves» les moins doués sont paradoxalement les Français. Souvent, ils ne peuvent simplement pas imaginer qu'il puisse exister un système militaire foncièrement différent du leur. Ils partent donc de l'idée que le Romand emploie, pour décrire son armée, des expressions provinciales ou désuètes qu'il suffit de traduire en français de Paris. C'est le premier risque, pour nos hôtes, de nous comprendre de travers.

Cette constatation doit d'ailleurs persuader chacun que, si l'on veut être compris, il faut connaître un peu le pays de provenance des personnes auxquelles on s'adresse et étudier leur littérature militaire. Cela permet de se servir autant que possible de leur vocabulaire ou, à défaut, de termes ayant à peu près la même signification dans tous les pays. Comme les Français associent notamment le terme de milice à «de Vichy», ou «fasciste» et «annamite», il faut éviter ce vocable en leur présence, si on souhaite que notre armée de milice soit considérée comme une institution respectable et sérieuse. Sachons aussi que beaucoup de nos hôtes viennent de pays où les termes d'unité, de régiment, de brigade n'ont pas le même sens que chez nous. Si nous n'insistons pas continuellement sur les différences, nos brigades frontière seront inmanquablement confondues avec les régiments de nos divisions frontière,

nos régiments de chars passeront pour des bataillons et nos majors seront pris pour des chefs de compagnie.

Avant la venue d'hôtes étrangers, il n'est pas rare que les attachés militaires correspondants demandent aux Suisses de la documentation à l'intention des visiteurs. Il arrive parfois qu'on leur remette des exposés — assurément de qualité — rédigés par des Suisses pour des Suisses et parfois même traduits littéralement. C'est une méthode plutôt malencontreuse. Comment veut-on se faire comprendre quand on indique dans la notice que les hommes de l'Elite (en italien «attiva») sont ceux qui accomplissent leur service actif et que le directeur de l'office central de la défense a été membre d'un «State Council» (Conseil d'Etat)? Est-il nécessaire d'imposer à un étranger l'obligation d'apprendre que nous faisons une distinction subtile et superflue entre les «Armes» et les «Services auxiliaires»?

Quand il ne s'agit pas de ressortissants des Etats voisins, nos hôtes n'ont souvent, de la Suisse (ses dimensions, son relief, sa population, son économie, ses institutions politiques), qu'une idée très vague. Or, nos problèmes de défense ne peuvent se comprendre qu'en fonction de ce cadre. Il est donc indispensable de faire précéder toute information militaire d'un exposé d'ensemble sur la Suisse. Il me souvient d'avoir constaté combien un général suédois avait été frappé par un croquis représentant la Suisse bien à l'aise dans la région allant de Stockholm à la frontière norvégienne. Il déclara lui-même qu'à partir de ce moment-là, il ne rapporta plus nos explications aux dimensions suédoises et comprit que nos solutions *devaient* être foncièrement différentes.

Dans l'exposé de nos institutions politiques, parlons de «Parlement», de «Gouvernement», de «Ministères» et évitons nos termes spécifiques. Dans la description de nos cantons, il est prudent d'éviter toute allusion aux troupes cantonales, car un Yougoslave, par exemple, y verrait un pendant des armées des républiques de son pays et croirait que l'emploi des troupes cantonales est l'apanage des cantons.

Les étrangers ont souvent des idées préconçues sur notre pays pour n'avoir étudié qu'une partie de notre législation. Un général slave n'ayant lu que notre vénérable Constitution crut pouvoir en retirer l'impression que le pouvoir fédéral n'allait pas au-delà de ce qui incom- bait à l'impuissante Diète d'autrefois.

Un autre, Roumain, se déclara contrarié que la Suisse démocra-

tique tolérât encore le système des «Latifundia» — immenses domaines ruraux où le régisseur mandaté par des propriétaires absents «exploite» des cultivateurs salariés. Il basait sa remarque sur le fait qu'il n'avait pas trouvé d'article de loi interdisant les grands domaines. Il eut peine à comprendre qu'il n'était pas nécessaire d'interdire ce qui n'avait pas existé.

Un hôte venu de l'Est, auquel on avait dit, dans son pays, que les grandes cités de l'Occident étaient bordées de bidonvilles, signe de la grande inégalité de ressources entre les habitants et auquel nous avions, de bonne foi, dit que ce n'était pas le cas en Suisse, crut triompher en quittant Berne en hélicoptère : mais ce qu'il avait pris pour la preuve de l'existence des bidonvilles helvétiques se révéla être l'ensemble de huttes de jardinage bien tenues et de beaux carrés de légumes bordant l'Allmend à l'Est et à la culture desquels des Bernois, même aisés, consacrent leurs loisirs.

Quand un Belge demande à brûle-pourpoint : «Combien avez-vous de divisions en temps normal?», il est évidemment difficile de répondre utilement et de façon concise (les Belges ont, en effet, 2 divisions permanentes, qu'ils pourraient amener à effectifs complets par rappel de réservistes). Si on répond «aucune», notre interlocuteur croira que nous n'avons qu'une garde nationale symbolique (avec fusil à domicile, car cela, on le sait dans le monde entier). Si on dit «douze», on risque d'être aussitôt pris pour un bluffeur. Cela signifie que l'on n'échappe habituellement pas à l'obligation de demander à tous les étrangers, qui veulent bien nous questionner, d'avoir la patience qu'on leur explique tout «depuis le début»!

Il est nécessaire de signaler aux étrangers cette magnifique institution qu'est la compensation pour perte de salaire, sans laquelle notre système de milice ne serait pas viable. Mais il est très malaisé de faire comprendre que les indemnités versées sont totalement indépendantes du grade militaire.

Il faut passablement de qualités pédagogiques pour faire saisir qu'une compagnie d'élite est mise sur pied chaque année, mais que les soldats qui la composent ne participent à ce service que 8 fois en 12 ans. Que l'unité mobilise chaque année sur sa place de mobilisation de guerre et perçoive chaque fois son propre matériel est un principe qui fait impression sur l'étranger. Il est donc malvenu de faire allusion

aux exceptions occasionnelles et justifiées (trop se servant du matériel d'autres formations parce que leur stationnement de CR est très éloigné de leur place de mobilisation). En effet, le fait de signaler ces exceptions peut faire croire qu'elles sont plutôt la règle (comme cela paraît être le cas des formations suédoises). Que nos troupes en service d'instruction soient logées hors des casernes (réservées aux écoles) est une habitude générale; il ne convient pas de s'appesantir sur le séjour de formations blindées à Bière et à Thun.

Quand on dit que notre armée est entièrement composée de formations de réservistes mobilisables et que seules quelques centaines d'instructeurs sont des soldats de métier, on donne une information trop simpliste, car un étranger doit bien penser qu'il existe un Etat-major de l'armée à plein temps, que le matériel doit être géré par des professionnels et que notre aviation ne pourrait s'instruire si les places d'aviation étaient desservies seulement 3 semaines par an par les formations de réserve. Il faut donc, si l'on veut rendre notre système crédible, parler des milliers d'agents de l'intendance du matériel de guerre et de l'office fédéral des aérodromes militaires qui sont des professionnels, lesquels travaillent simplement en civil alors que leurs homologues étrangers sont souvent en tenue militaire. Il faut aussi relever l'existence de ce qu'on appellerait ailleurs «l'état-major des forces armées» avec beaucoup d'emplois tenus par des officiers, qui en font profession et qu'il est maladroit de taxer de réservistes parce qu'ils ne sont pas instructeurs.

Dans les armées permanentes, où l'on doit souvent chercher des occupations pour la troupe, on a institué un cycle assez compliqué de contrôles approfondis périodiques, des chars blindés notamment. Nos hôtes étrangers, sachant que nos engins reposent pratiquement entre 2 CR, nous questionnent souvent sur les dégâts causés par cette immobilisation et cette absence de contrôles fréquents. Ils sont sceptiques quand nous prétendons que leurs contrôles si absorbants sont en réalité superflus, comme l'est aussi l'écuvillonnage des tubes de chars pratiqué en dehors des périodes de tir (comme on l'a vu faire en Yougoslavie).

Quand nous évoquons nos cours de troupe, il est essentiel — mais malaisé — de faire comprendre que ces cours ont régulièrement lieu. En effet, nos hôtes viennent souvent de pays qui disposent certes d'une belle législation sur l'instruction des réservistes mais ne l'appliquent

que très modérément. En effet, les lois étrangères disent habituellement que l'Etat *peut* convoquer des réservistes pour des services d'une durée totale et d'une fréquence déterminées. Chaque année ledit Etat — même la Suède qui a une armée de terre de milice comme la nôtre — examine dans quelle mesure l'état des finances publiques lui permet de faire usage de la possibilité légale d'instruire des réservistes. Le nombre des convoqués peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre; il est en général très inférieur à ce que les chefs d'état-major voudraient et justifie les réflexions désabusées: «Il faudrait, mais cela coûte si cher!»

Il vaut donc la peine d'insister auprès de nos hôtes sur le fait que, chez nous, le gouvernement *doit* appeler les réservistes selon les dispositions légales, qu'il le fait et reçoit toujours les crédits correspondants. Il y a peu d'années, un grand chef étranger, invité à des manœuvres de corps d'armée et qui avait déjà passé une journée entière à chacune des 2 divisions engagées, me fit la remarque: «Que cela doit vous coûter cher de convoquer tous ces réservistes exprès pour ces manœuvres!» Son attaché militaire, désespéré, me prit à part pour excuser l'inaptitude de son chef à comprendre que, manœuvres ou pas, tous ces réservistes devaient de toute façon faire leur service dans l'année.

Pendant la guerre d'Indochine, qui absorba la majorité des jeunes cadres de carrière, un camarade français avec lequel j'étais en stage dans une école d'artillerie et qui voyait des sergents et sous-lieutenants de réserve instruire des recrues me dit: «Voyez à quoi nous en sommes réduits: confier nos jeunes soldats à des cadres de réserve!» Récemment, un jeune ami de ma famille, rencontré à la fin du service accompli comme officier dans un bataillon de chasseurs alpins après avoir suivi une école d'officiers de réserve, me raconta qu'il avait servi comme adjoint à l'officier des relations publiques de son corps de troupe! Ces deux exemples sont signalés pour rendre attentifs les Suisses au fait que, dans les armées permanentes (telles que celles des pays qui nous entourent), les officiers de carrière n'ont pas vraiment confiance dans les cadres de réserve et ne les chargent souvent pas des responsabilités qui leur permettraient de devenir de vrais chefs.

Il faut tenir compte de ce manque de foi initial chez les étrangers commençant une visite à notre armée et multiplier les occasions de contacts personnels avec nos cadres de milice et, si possible, assister à des exercices d'unités et de bataillons dirigés ou commandés par des

«réservistes» pour ne pas donner l'impression que tout ce qui est d'un certain niveau ne saurait être confié à des non-professionnels.

L'Autriche, qui est décidée à faire le pas vers une armée de milice comme la nôtre, va rencontrer des difficultés psychologiques et d'effectifs très importantes, car elle a un corps d'officiers de carrière formé dans l'ambiance d'une armée permanente. En outre, elle ne dispose encore que de très peu de cadres de réserve, si l'on fait abstraction d'un corps pléthorique d'officiers du Service technique, qui sont des universitaires auxquels on a conféré un grade d'officier sans aucune formation au commandement.

Les contacts de nos hôtes avec nos cadres de milice sont aussi très importants pour mettre en garde tous ceux qui, jusque dans des Etats d'Afrique noire, pensent possible d'adopter notre système réputé bon marché. C'est en s'entretenant avec nos capitaines, nos majors, que les étrangers peuvent vérifier les exposés où l'on fait état de l'énorme travail bénévole de nos officiers non-professionnels. Et n'oublions pas de mentionner les cours de correspondance et d'administration militaires qu'ont organisés avec succès quelques grandes unités à l'intention des épouses de leurs commandants de troupe.

On reçoit parfois en Suisse des grands chefs venant d'Etats qui s'intitulent expressément démocratiques et/ou populaires. Cela peut être l'occasion, pour nos conférenciers, de relever que les caractères égalitaires de notre armée consistent notamment à ne dispenser du service de base (école de recrues) que les inaptes, à astreindre tous les jeunes — sans exception pour les étudiants — à servir ensemble et pour la même durée, de recruter les chefs parmi l'ensemble des soldats et des petits cadres, à choisir les officiers de carrière parmi les réservistes et à soumettre les uns et les autres aux mêmes conditions d'avancement.

Le caractère populaire de l'armée suisse se manifeste aussi dans le grand renouvellement de l'origine des officiers, puisque moins d'un tiers des aspirants sont habituellement fils d'officiers. Le fait que le simple soldat reprenne contact avec l'armée — après l'école de recrues — lors de 12-13 cours de troupe, et qu'il accomplisse tirs obligatoires et inspections d'habillement et d'équipement, permet aux citoyens masculins de savoir périodiquement «de l'intérieur» ce que devient l'armée de leur pays.

On peut penser que cet aspect des choses est de nature à faire réfléchir certains de nos visiteurs officiels.

Parfois des étrangers viennent chez nous avec l'obligation morale de nier certaines évidences qui contrarient les convictions en cours dans leur propre armée. C'est le cas, notamment, de la possibilité de former en 4 mois un équipage de char efficace.

S'ils l'admettent et le consignent dans leurs rapports, certains étrangers apportent de l'eau au moulin des hommes politiques qui veulent faire passer de 12 à 6 mois, par exemple, la durée du service de base. La différence consiste en ceci qu'en Suisse on forme des soldats de chars qui pourraient, pendant 12 ans, être appelés à utiliser leurs engins en cas de service actif, tandis qu'en Italie, en Allemagne fédérale, les réservistes des chars que l'on rappellerait ne seraient qu'exceptionnellement hommes d'équipage, faute d'unités blindées à mobiliser.

Si, dans une armée permanente, on instaurait un service de 6 mois, chaque soldat ne serait vraiment «apte au combat» que pendant 2 mois. Il faudrait donc renouveler les effectifs à ce rythme; cela demanderait beaucoup plus de munitions et de carburants et astreindrait les cadres de carrière à un rythme de travail propre à empoisonner leur vie familiale et à décourager les vocations militaires.

Il est naturel que les étrangers désirent connaître notre organisation de mobilisation et nécessaire que nous les convainquions de notre aptitude à faire très rapidement «sortir notre armée du civil». Il est, en effet, déterminant pour la crédibilité de notre système militaire que nous paraissions en mesure de rattraper à temps le retard que nous avons sur la plupart des autres Etats, dont les forces armées sont déjà en bonne partie sur pied aujourd'hui.

Il est donc permis de décrire avec une certaine fierté notre système très élaboré de mobilisation de guerre, mais il faut éviter de croire que nous sommes meilleurs que d'autres. Si, à nos yeux, certains Etats paraissent peu préparés à mettre sur pied rapidement des formations de réservistes, ce n'est nullement par inconscience coupable: disposant de forces armées permanentes, le recours à des troupes de réserve n'est pour eux qu'un simple complément à leur puissance militaire. Ce que nous pouvons déplorer, c'est que la modicité de leurs budgets militaires empêche beaucoup d'Etats de prévoir le recours à des réservistes en

grand nombre et que, faisant de pénurie vertu, ils soient portés à prétendre que seules les forces permanentes valent quelque chose.

La tâche d'informer des étrangers sur nos institutions militaires est passionnante. Si, souvent, elle permet de concevoir un certain réconfort par rapport à ce qui se passe ailleurs, il n'y a pas de visite qui ne donne lieu, de la part de nos hôtes, à des questions pertinentes qui révèlent nos lacunes et doivent réanimer nos efforts pour améliorer notre armée.

D. Bo.

On a bien peu de chances d'avoir, le moment venu, « l'armée de sa politique », si on a fabriqué un outil répondant à un seul cas d'emploi, car ce cas précis a bien peu de chance de se réaliser...

L'outil de force doit toujours posséder des capacités de frappe, de manœuvre et d'intervention, outre la capacité de résistance.

GÉNÉRAL HUBLLOT